

## Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

### Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	12 <sup>ème</sup>
Nom de site	1_CORBINEAU_75012	Numéro	75112_012_02
Adresse du site	1, rue Corbineau	Hauteur	R + 8 (24 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Elogie	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout des fréquences 700 MHz et 3500 MHz dans la 5G sur trois nouvelles antennes.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Partage de la fréquence 700MHz (4G/5G)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui DP

### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	27/04/2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	23/10/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	23/11/2021

### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, l'opérateur projette d'une part, l'installation d'antennes relais sur l'immeuble et émettant sur les bandes de fréquences 3500 MHz et d'autre part, le partage dynamique de la bande 700 MHz 4G existante en 700 MHz 4G/5G pour contribuer à la couverture en très haut Débit Mobile.		
Détail du projet	Ajout des fréquences 700MHz et 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 700MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Porte d'accès terrasse à 7,70 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G : 0° < 3V/m ; 120° < 4V/m ; 240° < 3V/m 5G : 0° < 2V/m ; 120° < 4V/m ; 240° < 2V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	29,60 m pour les antennes à faisceau fixe 30,10 m pour l'antenne à faisceau orientable		

### Incidence visuelle

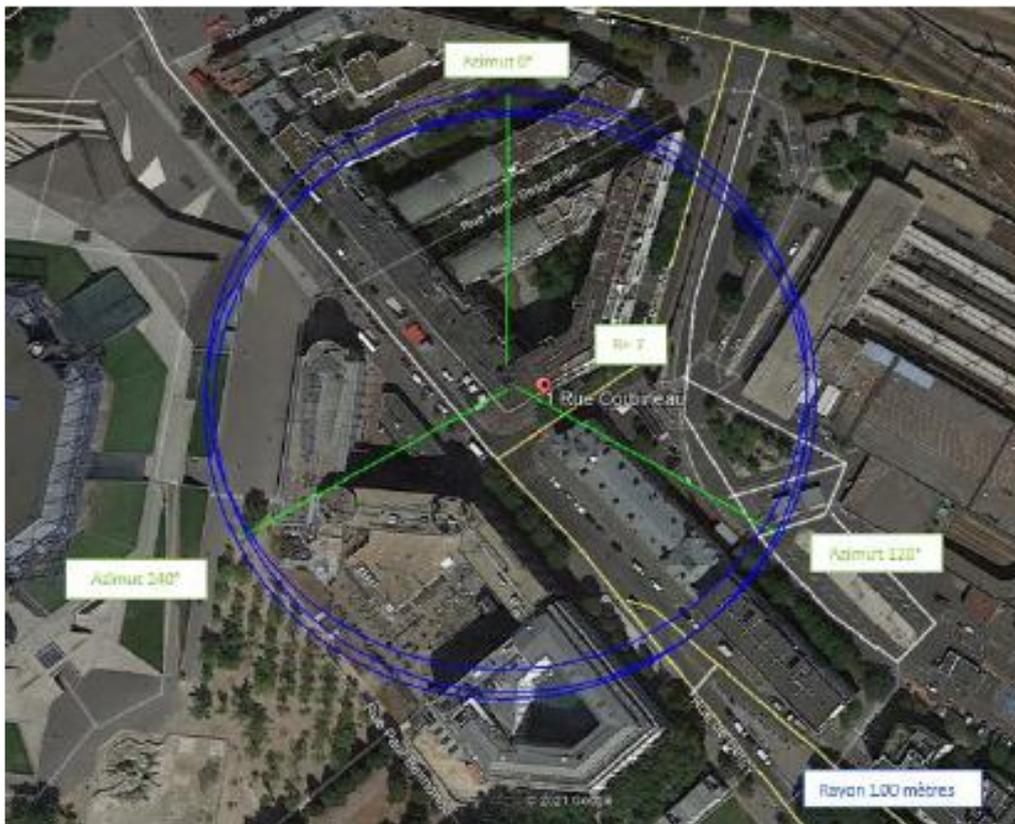
Description des antennes	Seule des compléments aux antennes seront installées reprenant la teinte et les matériaux existants.
Intégration antennaire	Les antennes sont maintenues de teinte gris clair type RAL 7035. Les antennes seront installées en retrait de la façade afin de minimiser leur impact visuel depuis la rue.
Zone technique	Les modules techniques sont maintenus de taille réduite et de couleur grise, et restent invisibles depuis la rue.

**Date :**

### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
		Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



**Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe**

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	25.5 m	22.5 m	22.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

**Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable**

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



*Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .*



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	25.5 m	25.5 m	25.5 m

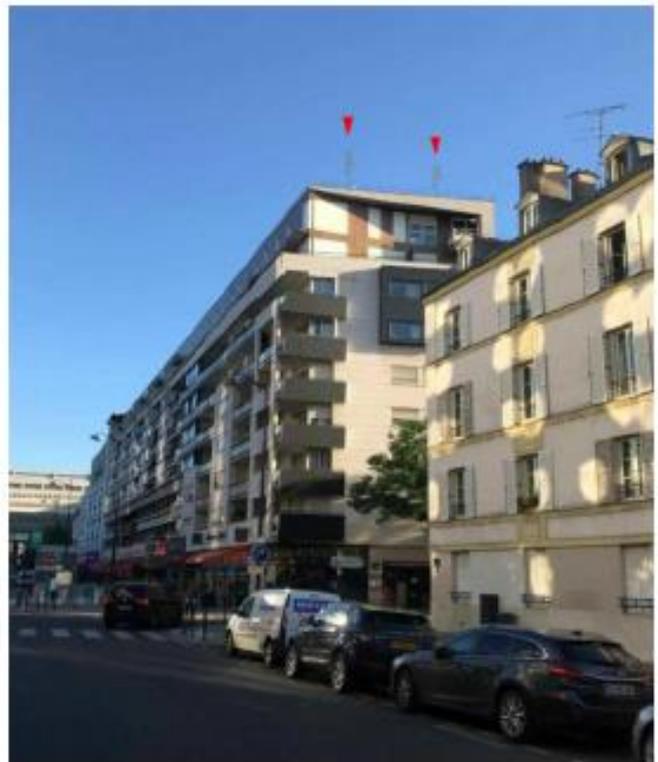
**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

**Vue des Antennes Avant/Après**

**Etat avant :**



**Etat après :**



**Vue des Azimuts**

**Azimut 0°**



**Azimut 120°**



**Azimut 240°**

